

République Française  
 Département ILLE ET VILAINE  
 Arrondissement Fougères-Vitré  
 Commune de Lécousse

**Délibération du Conseil Municipal  
 Séance du Vendredi 15 Mai 2020**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
22	9	21

L'an 2020, le 15 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la salle Hermine de Lécousse, sous la présidence de Monsieur MARBOEUF Bernard, Maire, Conseiller Régional, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 06/05/2020 et affichés à la porte de la Mairie le 06/05/2020.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents :** Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Adjoint ; Noël DEMAZEL, Sébastien ETIENNOUL, Paul MUGNIER, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPLOT, Conseillers municipaux.

**Excusé(s) :** Anne AUFFRET (pouvoir à M. le Maire), Jean-Yves CHAUVEL, (pouvoir à M. le Maire), Hubert COUASNON (pouvoir à Sébastien ETIENNOUL), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Noël DEMAZEL), Maryvonne FEVRIER (pouvoir à Martine SUPLOT), Magali FONTAINE (pouvoir à Sébastien ETIENNOUL), Roland FOUGERAY (pouvoir à Noël DEMAZEL), Anne-Sophie GAUTIER (pouvoir à Anne PERRIN), Judith GUEFFEN (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Patrick LECAUX, Joseph PELLEN (pouvoir à Daniel TANCEREL), Clotilde RAITE (pouvoir à Anne PERRIN), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).

Secrétaire de séance : Martine SUPLOT

**Objet de la délibération n°2020\_029 – ALSH - Tarification 2020/2021**

Rapporteur : Anne PERRIN

**Sur proposition de la commission, le Conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs et participations pour une application à compter du 6 juillet 2020 et jusqu'au 7 juillet 2021 (fin de l'année scolaire 2020/2021).**

**Tarifs :**

Quotient familial CAF/MSA	Journée Repas compris		Demi-journée Sans repas		Demi-journée Avec repas	
	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*	Lécousse	Extérieurs*
QF1 : 0 à 600 €	10,25 €	15,25 €	3,60 €	6,10 €	7,20 €	9,70 €
QF2 : 601 à 900 €	11,25 €	16,25 €	4,10 €	6,60 €	7,70 €	10,20 €
QF3 : 901 à 1300 €	12,25 €	17,25 €	4,60 €	7,10 €	8,20 €	10,70 €
QF4 : + de 1300 €	13,25 €	18,25 €	5,10 €	7,60 €	8,70 €	11,20 €

\* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Il est également proposé de maintenir le **tarif pénalité pour retard de 5 €**.

Envoyé en préfecture le 18/05/2020

Reçu en préfecture le 18/05/2020

Affiché le

ID : 035-213501505-20200515-2020\_029-DE



**Participations complémentaires aux différentes activités et sorties proposées dans le cadre de l'ALSH :**

		QF1 : 0 à 600 €	QF2 : 601 à 900 €	QF3 : 901 à 1 300 €	QF4 : + de 1300 €
Prestation extérieure catégorie 1		3 €			
Prestation extérieure catégorie 1		5 €			
Prestation extérieure catégorie 3		8 €			
Séjour 6-8 ans (forfait 2 nuits / 3 jours)	Lécousse	75 €	85 €	90 €	95 €
	Extérieurs*	90 €	100 €	105 €	110 €
Séjour 8-11 ans (forfait 3 nuits / 4 jours)	Lécousse	120 €	130 €	135 €	145 €
	Extérieurs*	140 €	150 €	155 €	165 €
Séjour 11-16 ans (forfait 4 nuits / 5 jours)	Lécousse	130 €	140 €	145 €	150 €
	Extérieurs*	150 €	160 €	165 €	170 €

\* Extérieurs : enfants non domiciliés sur la commune de Lécousse.

Pour extrait conforme au registre,

Lécousse, le 18/05/2020

Bernard MARBOEUF

Maire, Conseiller Régional,

